

N° 13_09_07_26

République
 Française

Département de la
 Lozère

Arrondissement de
 Mende

C.DE C. DES
 HAUTES TERRES
 DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 02/07/2026 s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie – Route d'Albaret le Comtal – 48310 FOURNELS sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 33 – Présents : 23 - Votants : 25

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIER, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Bernard BEAUFILS, Eric MAURY, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Pierrette MARTIN, Emmanuel PIGNOL, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX donne pouvoir à Michel GUIRAL

Absents :

Vanessa ASTIER, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Eric MALHERBE, Elise MALAVIEILLE, Céline PERIGAUD, Laurent PRAT, Laurent CREPIN

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Décisions modificatives n°1 - Budget Principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)

DECIDE de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2026 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6227 020		1 000,00	
D F 65 65748 020	11 000,00		
D I 20 2031 245 01	1 400,00		
D I 21 215738 205 020		11 400,00	
D I 22 22313 250 4222	10 000,00		
R F 74 74718 01	10 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	11 400,00	11 000,00
	Réductions	11 400,00	1 000,00
Recettes :	Ouvertures		10 000,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	12 400,00
Solde Réductions	12 400,00
Ouv. - Réd.	

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 048-200069144-20260709-13_09_07_26-DE

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président
M. Michel GUIRAL



Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR